

École nationale supérieure de paysage

Formations

Une école de paysage au 21^e siècle

Nous avons tous accès au paysage. C'est un environnement, des horizons, des ambiances, des lumières, la beauté d'une composition, d'un patrimoine. C'est tout ce qui fait la qualité et la spécificité de chacun de nos espaces de vie.

Le paysage est vivant. Il résulte d'une accumulation d'interventions dans le temps, humaines ou naturelles. Il change en permanence et nous sommes tous des acteurs de cette transformation.

À l'heure de l'anthropocène, notre responsabilité est immense. Le paysage reflète le soin que nous témoignons à notre environnement et à ceux qui nous entourent. Il est aussi l'empreinte des altérations et des dégradations que nous causons autour de nous, il est révélateur de nos erreurs.

Le paysage, c'est la relation commune et partagée que nous tissons avec notre environnement. C'est un bien commun. L'École nationale supérieure de paysage est une école du « bien commun ».

Aujourd'hui, nous savons que nous devons produire autrement, nous alimenter autrement, nous déplacer autrement, diminuer notre empreinte environnementale si nous voulons transmettre aux générations futures un monde vivable.

Analyser un espace dans l'esprit du jardinier attentif à son sol, à son humus, au vivant qui le constitue et à toutes les interactions qui le rendent résilient, penser et concevoir des lieux ouverts et des espaces publics de qualité, de la petite échelle du jardin à l'échelle du grand territoire rural ou urbain, proposer des transformations pour répondre à des usages responsables: telles sont l'attitude et la démarche du paysagiste. Et tels sont l'esprit et l'objet des formations qui sont proposées par l'École nationale supérieure de paysage.

L'École nationale supérieure de paysage est l'héritière d'une histoire de la pratique et de la science du paysage, faite de multiples apports prestigieux, de croisements et de confrontations d'idées et d'influences. Sur son site historique, au Potager du Roi, elle tisse un lien intime entre l'héritage du paysagisme classique, de l'horticulture et les questions d'avenir sur la ville fertile.

L'École nationale supérieure de paysage est une école qui forme des professionnels reconnus dans leurs domaines. Depuis la conception de jardins jusqu'à la conception et l'architecture de paysages, tous les parcours de formation sont interdisciplinaires et associent experts de haut niveau et chercheurs.

L'École nationale supérieure de paysage est un établissement impliqué dans des coopérations universitaires et scientifiques, sur ses deux sites de Versailles et de Marseille. Référente dans son domaine, au sein du réseau des grandes écoles du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, elle est membre de l'Institut méditerranéen de la ville et des territoires, qui réunit à ses côtés des compétences en architecture et urbanisme, et de CY Alliance, rassemblant plusieurs grandes écoles de la création.

L'École nationale supérieure de paysage est aussi une institution ouverte sur le monde, impliquée dans des échanges et des partenariats pédagogiques, de recherche et de création internationaux. Enseignants professionnels, professeurs invités, voyages et cursus à l'étranger, recherche de rang international, résidences de concepteurs et d'artistes, en sont les différentes facettes.

L'École nationale supérieure de paysage est enfin un acteur de son territoire, partenaire de réseaux citoyens, d'entreprises, de collectivités publiques. C'est un lieu inclusif et ouvert à la diversité, par la multiplicité des parcours et des profils de ses étudiants.

Découvrez dans ce guide l'ensemble des formations proposées par une école de l'avenir.



Établissement de référence au plan international dans le domaine du paysage, l'École nationale supérieure de paysage est la première école française de formation des paysagistes, à la fois par son antériorité, par le nombre annuel de ses étudiants et par son réseau d'anciens diplômés.

La diversité des profils, la diversité des parcours, l'adossement à la recherche et à la création, l'inscription sur deux sites, à Versailles et à Marseille, l'ouverture internationale, constituent la richesse et la spécificité de l'établissement, qui déploie son offre de formation suivant quatre directions.

page 5

Formation des paysagistes concepteurs titulaires du Diplôme d'État de Paysagiste

page 17

Parcours de recherche et de création dans le domaine du paysage et du projet de paysage

page 23

Accompagnement des professionnels et des acteurs du paysage par des offres courtes de formation

page 29

Parcours de formation à la conception et à la pratique au jardin

Chiffres-clés

une école sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

2 sites exceptionnels à Versailles et à Marseille

110 diplômés par an, près de 40 enseignants et 250 vacataires

une offre complète de formations: le Diplôme d'État de Paysagiste, conférant le grade de master, le diplôme de Concepteur et créateur de jardin dans le paysage, inscrit au RNCP, le Certificat d'études supérieures paysagères, l'implication dans des graduate schools universitaires d'excellence pour la délivrance de masters et doctorats en paysage, des formations courtes à destination des professionnels et du grand public

14 accords de coopération et d'échanges internationaux

le Larep, Laboratoire de recherche en projets de paysage, qui compte plus de 40 membres

1 Fondation universitaire et 3 chaires partenariales

plus de 7000 m² de bâtiments classés sur le site du Potager du Roi

9 hectares de jardins de production, d'expérimentation et de transmission ouverts à la visite

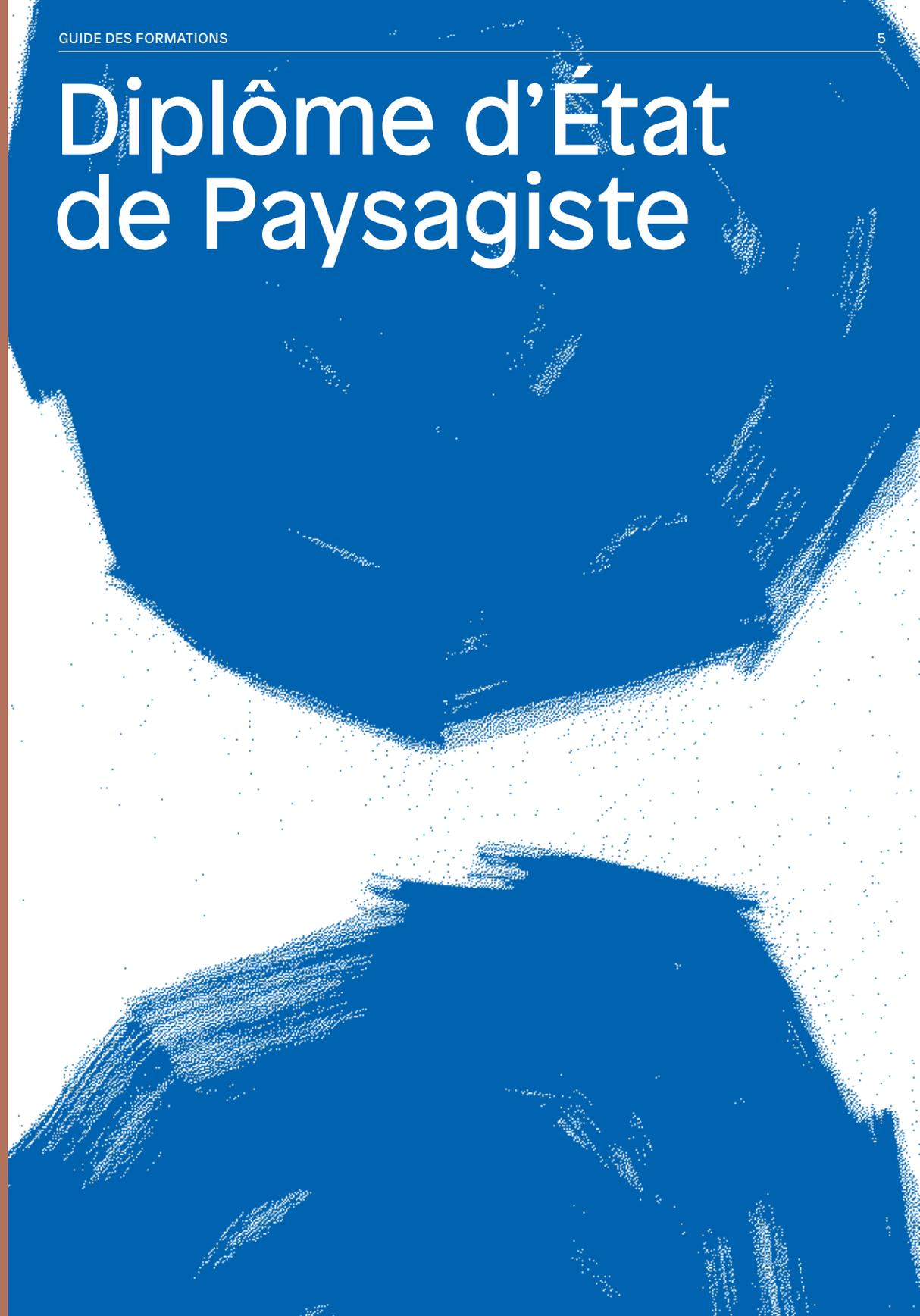
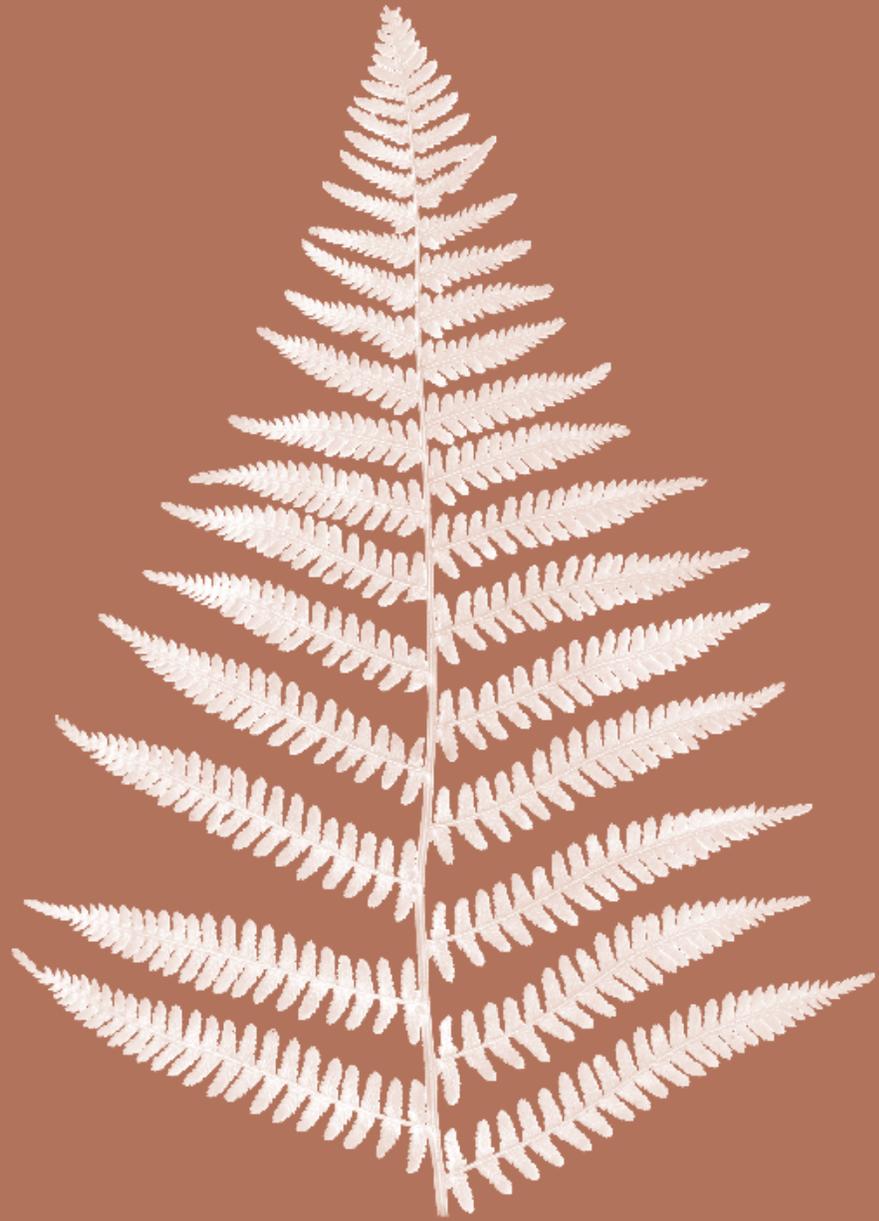
1 FabLab équipé des dernières technologies numériques

1 Centre de documentation spécialisé avec 60 000 références et un fonds d'archives du 17^e siècle à nos jours

la Villa Le Nôtre, première résidence internationale dédiée au paysage

un large réseau de partenaires publics et privés

Diplôme d'État de Paysagiste



Paysagiste concepteur

Le métier de paysagiste concepteur est accessible par la formation conduisant au Diplôme d'État de Paysagiste (DEP). Grâce à son implantation à Versailles et à Marseille et à un réseau dense de partenaires, l'École nationale supérieure de paysage offre une diversité de parcours unique au niveau national, préparant les futurs professionnels à devenir acteurs de la transition écologique et de l'aménagement du territoire.

Qu'est-ce qu'un paysagiste concepteur ?

Reconnu à l'international, le métier de paysagiste concepteur se définit par une large pratique allant de la conception de parcs et jardins à l'aménagement des espaces publics jusqu'au grand territoire, en milieu urbain, péri-urbain et rural. Mettant les problématiques environnementales, territoriales, patrimoniales et de développement local au cœur de son action, il exerce un art de la transformation par le projet de paysage depuis sa planification, en mission d'étude ou de conseil, jusqu'à sa mise en œuvre. Dans un contexte dynamique et porteur d'innovations lié à des attentes sociales en pleine évolution, le paysagiste concepteur structure et organise l'espace par une réflexion globale et continue, à la croisée des disciplines. Il est de plus en plus amené à jouer un rôle de médiation pour favoriser la compréhension et l'appropriation de ces enjeux par les différents acteurs du territoire. Avec une ambition partagée, celle de concilier qualité de vie et réponses concrètes et durables aux besoins et fonctionnalités des lieux.

Après le diplôme

Une fois titulaires de leur diplôme, les paysagistes concepteurs exercent leur activité sous forme libérale ou salariée, principalement dans des agences privées, des administrations, établissements publics et opérateurs de l'État, des collectivités territoriales, des CAUE (Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), des structures de formation, d'enseignement et de recherche, dans des grandes entreprises nationales ou internationales, mais aussi dans des associations et organisations non gouvernementales en lien avec un engagement personnel.

Ils occupent des emplois de paysagiste, chef et cheffe d'agence, de projet, de service technique, d'entreprise, chargé et chargée d'études, de mission, ... La profession évolue, s'adaptant aux grands enjeux contemporains, avec une participation dans la maîtrise d'œuvre de grands projets tout comme dans les actions citoyennes innovantes au niveau local.

Les paysagistes concepteurs ont également la possibilité de poursuivre leurs études en accédant à d'autres masters et au cycle doctoral (→ page 17) ou encore à des formations spécialisées (→ page 23).

Une formation organisée sur 3 ans

Le DEP confère le grade de master et permet l'acquisition de 180 ECTS (European Credits Transfer System). La formation est construite sur trois années et comprend 2100 heures encadrées d'enseignement auxquelles s'ajoutent le travail personnel de l'étudiant, deux périodes de stages, l'élaboration d'un mémoire et d'un projet de fin d'études.

La première année de la formation, équivalente à une L3, est commune à l'ensemble des étudiants et se déroule sur le site de Versailles. Elle est consacrée aux apprentissages fondamentaux : l'enseignement se compose d'ateliers de projet et d'apports pluridisciplinaires qui permettent l'acquisition d'une culture de paysage et une compréhension de la pratique du projet de paysage.

Les 2^e et 3^e années de la formation conduisant au DEP correspondent au cycle master. Les étudiants peuvent :

- poursuivre leur formation à Versailles;
- poursuivre leur formation à Marseille;
- choisir la voie de l'apprentissage;
- choisir le programme international EMiLA (European Master in Landscape Architecture) ou effectuer un échange Erasmus +.

Le projet de paysage au cœur de la pédagogie

La formation s'articule pour moitié du temps autour du travail en ateliers de projet. Les étudiants sont invités à concevoir des transformations d'espaces et bénéficient de l'encadrement d'une équipe de 40 enseignants et enseignants-chercheurs et de 250 professionnels et intervenants extérieurs. L'équipe pédagogique est ainsi garante du double adossement de l'enseignement à la recherche et au monde professionnel.

(suite p.9)

Florent Bessoud



Paysagiste concepteur, promotion 2020

Quelle a été votre formation avant de rejoindre l'école ?
J'ai obtenu un Bac Scientifique, option Sciences de la Vie et de la Terre. Ensuite, j'ai suivi un BTS Aménagements paysagers et une classe préparatoire aux études de paysage.

Pourquoi des études en paysage ?
Je pense que c'est une suite de rencontres et d'événements. Mon éducation m'a permis de forger un regard sur le vivant, la montagne et l'agriculture. Je voulais travailler dans la conception de ces mondes particuliers et intimes que sont les jardins. Au fur et à mesure de la formation, mon regard s'est tourné vers l'horizon de ces jardins. Un saut d'échelle m'a alors amené à une réflexion sur l'espace commun, le vivant dans tous ses états et sous toutes ses formes. En fait, je ne savais pas vraiment à quoi m'attendre : il faut vivre ces études pour le comprendre, car c'est une expérience de paysage permanente.

Qu'est-ce qui vous a le plus marqué ?

Je pense que ce qui fait la force de l'enseignement, ce sont les différentes personnalités des enseignants, des intervenants et des étudiants, ainsi que tous les échanges que l'on peut avoir. Une grande liberté nous est accordée : on devient totalement acteur de la formation et on définit sa place au sein de la promotion. L'enseignement nous pousse vers une prise de position personnelle que l'on construit et que l'on affirme. On se construit autant humainement que professionnellement.



Pouvez-vous citer un projet qui vous a marqué ?

Le projet qui m'a le plus marqué est sans aucun doute mon projet de fin d'études. Pas simplement pour le fait que ce soit le projet qui est l'aboutissement de la formation et que l'on conduit de façon personnelle du début à la fin. C'est aussi en lien avec le contexte du confinement, qui a nécessité d'aller chercher des ressources insoupçonnées, de trouver de nouvelles manières de faire, pour le mener à bien. Je pense que les projets cette année dégagent cette envie et ce besoin de changer de regard sur le monde pour y projeter quelques pistes d'équilibre qui nous font défaut aujourd'hui. Mon site d'étude se trouvait en Haute-Savoie, la vallée de l'Arve, qui présente de forts risques d'inondation du fait du changement climatique actuel. L'idée était de poser un regard différent sur ce site en essayant de sortir du cadre linéaire qu'impose la géomorphologie de vallée glaciaire. Mon projet offrait une nouvelle figure territoriale qui s'appuie sur les éléments forts de ce paysage pour faire avec l'instabilité propre aux territoires de montagne.

Et maintenant ?

Actuellement, je complète ma formation avec un Master 2 en Urbanisme et Projet Urbain à Grenoble. Cela me permet d'approfondir mes connaissances sur la ville et d'ouvrir des possibilités sur des thématiques et des sujets spécialisés.



La formation favorise l'émergence d'un positionnement personnel en suscitant un dialogue permanent entre les disciplines et en stimulant la créativité. Le programme d'études combine sept domaines d'enseignement : théories et pratiques du projet de paysage, domaine qui représente plus de la moitié des heures d'enseignement, démarche artistique, culture technique et sciences de l'environnement, compréhension des paysages dans l'espace et dans le temps, politiques, acteurs, économie et cadre d'action du projet de paysage, langage et représentation ainsi qu'une initiation à la recherche.

Les modalités pédagogiques proposées aux étudiants sont variées : ateliers, sorties de terrain, visites, voyages d'étude, cours et conférences, séminaires, travaux dirigés, jardinage, stages et mises en situation professionnelle.

Le parcours à Versailles

Le parcours permet de maîtriser la conception d'un projet en approfondissant les concepts, les méthodes, les démarches et les savoirs fondamentaux, tout en développant une pensée critique relative à des questions telles que l'urbanisme paysager, l'habitat, le grand territoire, les transitions, l'agriculture périurbaine.

Répartition des unités d'enseignement

Année 1, niveau L3 – tronc commun

Semestre 1: Apprendre les fondamentaux d'une démarche de projet

- UE1 Appui, autour du sol
- UE2 Mouvement, autour du site
- UE3 Histoire, culture et ingénierie du paysage

Semestre 2: Penser la ville par le paysage et transformer un espace avec le vivant

- UE1 Conduire le vivant
- UE2 Partition, un espace dessiné en ville
- UE3 Culture et ingénierie du paysage
- UE4 Lecture du paysage, analyse et outils

Année 2, niveau M1

Semestre 3: Expérimenter la transformation des paysages dans la complexité et les échelles

- UE1 Parc urbain
- UE2 Paysage urbain et changement climatique
- UE3 Atlas
- UE4 Techniques numériques

Semestre 4: Concevoir un projet en interaction avec les acteurs

- UE1 Un territoire sous influence métropolitaine
- UE2 Culture du projet de paysage
- UE3 Paysage à réinventer
- UE4 Infrastructures et déplacements

Année 3, niveau M2

Semestre 5: Mettre à l'épreuve la posture du paysagiste face à de grands enjeux sociétaux

- UE1 Un grand territoire en projet
- UE2 Amorcer la recherche
- UE3 Savoirs fondamentaux et opérationnels

Semestre 6: Expérimenter une posture de paysagiste

- UE1 Projet de fin d'études sur un thème prédéfini
- UE2 Mémoire

Le parcours à Marseille

Le parcours à Marseille se déroule autour de séquences pédagogiques de 6 à 12 semaines. Cette organisation est une spécificité qui permet de travailler en lien étroit avec des partenaires locaux sur l'orientation des thématiques et des territoires d'études choisis. Les séquences contiennent des apports et des exercices disciplinaires (écologie, sciences humaines, enseignements artistiques, techniques) en lien avec l'atelier de projet, qui se déroule dans un contexte d'action et une situation géographique donnée, entre la montagne et la mer.

Répartition des unités d'enseignement

Année 2, niveau M1

Semestre 3: Expérimenter la transformation des paysages dans la complexité et les échelles

- UE1 Territoire de montagne
- UE2 Le paysage comme urbanisme dans la ville constituée

Semestre 4: Concevoir un projet en interaction avec les acteurs

- UE1 Les vallons côtiers en contexte urbanisé
- UE2 Un parc littoral
- UE3 Projet de paysage en milieu méditerranéen
- UE4 Stage

Année 3, niveau M2

Semestre 5: Mettre à l'épreuve la posture du paysagiste face à de grands enjeux sociétaux

- UE1 Ville neuve et paysage
- UE2 Grand espace de nature métropolitain

Semestre 6: Expérimenter une posture de paysagiste

- UE1 Projet de fin d'études
- UE2 Initiation à la recherche
- UE3 Savoirs et savoir-faire botaniques et jardiniers

Le parcours en agence

Depuis 2010, l'École nationale supérieure de paysage offre une dizaine de places sous contrat d'apprentissage au sein de la formation conduisant au DEP. Un double tutorat entreprise-école est mis en place pour chaque apprenti, qui passe en moyenne deux à trois jours par semaine chez l'employeur. Le parcours en apprentissage suit la progression pédagogique des ateliers de projet selon un emploi du temps adapté. Les apprentis sont notamment dispensés des enseignements en techniques paysagères, pour lesquelles le travail effectué en entreprise permet d'acquérir les compétences correspondantes. Au cours des deux années, les activités confiées progressivement par le maître d'apprentissage permettent à chaque apprenti d'acquérir l'autonomie attendue en fin de formation.

Le parcours international

Le parcours EMiLA (European Master in Landscape Architecture), organisé sur deux ans avec quatre universités et écoles leaders dans la formation des paysagistes en Europe (Barcelone, Edimbourg, Amsterdam et Hanovre), propose une formation intégrée, chaque étudiant réalisant un semestre dans respectivement deux des quatre établissements partenaires, une Summer School et une série de cours à distance communs. Les échanges Erasmus + sont également possibles pour les étudiants en 2^e ou 3^e année à Versailles et à Marseille dans l'un des quatorze établissements partenaires de l'école.

Marie Salvatge

Paysagiste conceptrice, promotion 2019



Quelle a été votre formation avant de rejoindre l'école ?
J'ai très vite été attirée par les métiers de la conception. Dès le lycée, je me suis orientée vers un Bac STI Arts Appliqués au lycée des Arènes de Toulouse, puis j'ai suivi un BTS Design d'espaces, qui m'a initiée au monde de l'architecture et du paysage. Voulant concrétiser ce choix d'orientation, j'ai obtenu une licence en Architecture. Suite à une série de rencontres, l'envie de devenir paysagiste s'est affirmée.

Vous avez suivi le programme EMiLA. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Ce programme est une grande opportunité pour les étudiants, car il permet d'étudier dans deux pays différents dans leur culture et dans leur rapport au paysage, de développer un esprit critique et plus ouvert. Il donne une réelle liberté d'expression et de représentation et permet d'affirmer ses choix et sa vision en tant que paysagiste dans le contexte européen. J'ai d'abord choisi d'aller à Hanovre, en Allemagne, où les espaces publics sont ouverts et où l'approche du paysage est tournée vers les usagers, dans une démarche participative et intégrative. Mon deuxième choix de destination a été Edimbourg, en Ecosse, un territoire carte postale avec des paysages sans fin, au bout du monde, entre terre et mer. L'enseignement donné au Edinburgh College of Art est très riche, pluridisciplinaire et international: il n'y a pas de limites

dans la conception. Le paysage s'inspire de toutes les cultures et disciplines qu'il côtoie. Cette expérience m'a permis de tester des matériaux et des outils tout en développant un projet de paysage convaincant, qui a été l'amorce de mon projet de fin d'études.

Quel projet vous a particulièrement marquée ?

Leben in wald (« Vivre dans la forêt ») qui a été réalisé en binôme avec un étudiant de ma promotion parti en échange à Hanovre au même moment, Thomas Vogel, à l'occasion d'un concours étudiant réunissant trois écoles allemandes. Il a été commandé par la ville de Wolfsburg pour concevoir et réaliser un projet temporaire sur Rabenberplatz, place publique située au cœur d'un quartier construit dans les années 1970. Cet exercice visait à l'élaboration d'un dossier complet de projet de paysage à petite échelle, intégrant les dimensions technique, budgétaire et participative. Notre parti pris a été de remettre le quartier au cœur de la forêt Rabenberwald, perçue comme une barrière, grâce à la création de structures en bois démontables faisant franchir aux habitants les murets et autres limites pour les guider jusqu'à la forêt. Nous avons aussi proposé d'organiser des récoltes collectives de plantes forestières afin de les planter en massifs sur la place, la construction d'abris pour oiseaux, insectes et chauves-souris, ...

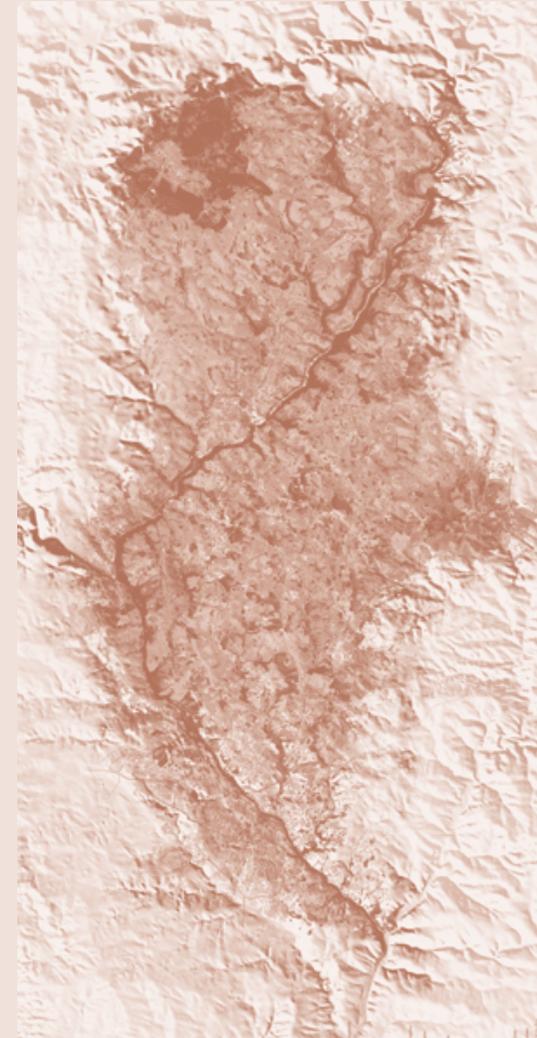
Et maintenant ?

Aujourd'hui, je travaille dans une agence de paysage, d'urbanisme et d'architecture à Lyon, BIGBANG Office. Je profite pleinement de l'expérience EMiLA qui m'a permis de développer ma capacité d'adaptation à une grande diversité de projets, par exemple de la maîtrise d'œuvre publique ou de la planification paysagère en urbanisme.



Philomène Muir

Étudiante en 3^e année, apprentissage



Quelle a été votre formation avant de rejoindre l'école ?
J'ai fait une Licence en Écologie et Biologie des Organismes. Ensuite, j'ai fait une année de classe préparatoire aux études de paysage et j'ai validé une Licence en géographie en parallèle.

Pourquoi des études en paysage ?

Au vu de mon parcours, c'est, entre autres, la pluridisciplinarité qui m'a attirée dans le paysage. Cette discipline est à la croisée de nombreux domaines comme la littérature, l'art, les sciences, la sociologie, la politique,.... Ce qui m'a aussi décidée, c'est le sentiment de devenir actrice sur le territoire et de pouvoir mettre des choses en œuvre pour tous, le vivant et le non-vivant. Maintenant, pendant les études, je découvre la pluralité des échelles de travail ainsi que la liberté de se créer ou de cultiver sa propre identité dans les projets.

Vous êtes apprentie ?

Oui, j'effectue mon apprentissage chez FOLIUS Ecopaysage, une agence en Seine Maritime (76). Pour moi, l'intérêt c'est de pouvoir confronter ma posture d'étudiant avec la réalité du monde du travail et de combiner ces deux expériences pour avoir un bagage solide pour l'avenir.

Pouvez-vous citer un exercice sur lequel vous avez travaillé et qui vous a marquée ?

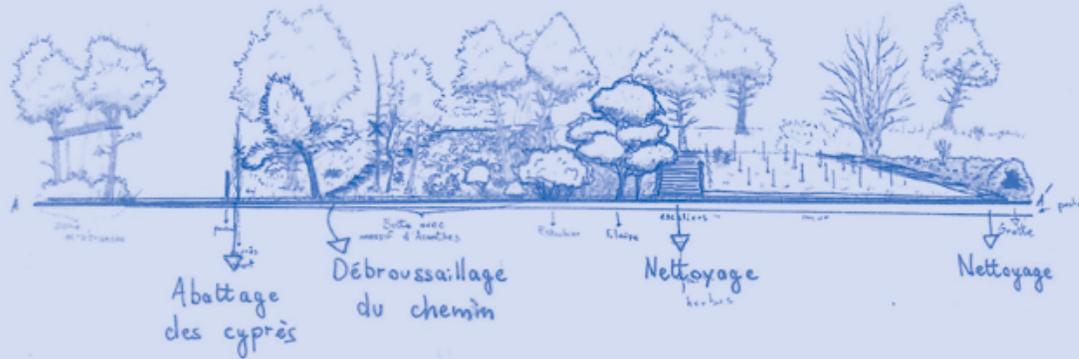
L'Atlas, en deuxième année, qui a été un travail passionnant. C'était la première fois que je travaillais à une si grande échelle (environ 40 km). Cet exercice a été très enrichissant par la diversité des approches que nous devions mettre en œuvre pour comprendre les enjeux d'un territoire: entretiens avec des acteurs locaux, dessin de la carte, rédaction de l'atlas, croquis d'ambiance, photographies et surtout une part très importante de terrain. Nous sommes allés six ou sept fois à Limoges de juin 2019 à janvier 2020 pour décortiquer ce paysage, identifier les entités qui le composent et rencontrer ceux qui le dessinent tous les jours.

Un projet professionnel à la sortie des études ?

Grâce à l'apprentissage, si tout se passe bien, je poursuivrai chez FOLIUS Ecopaysage, diplôme en poche!

Clément Vacca

Étudiant en 2^e année, Marseille



Quelle a été votre formation avant de rejoindre l'école ?
J'ai passé un Bac STI2D (Sciences et Technologies Industrielles du Développement Durable), puis, par la suite, j'ai intégré une classe de BTS Aménagements paysagers. Après mon BTS, je sentais que j'avais des lacunes notamment sur la dimension artistique des projets. Après une année de classe préparatoire aux études de paysage, j'ai réussi le concours d'entrée de l'école.

Pourquoi des études en paysage ?

Le paysage pour moi c'est l'occasion de mettre en avant son imaginaire, le confronter avec la réalité, mais c'est aussi l'opportunité d'en apprendre sur tous les domaines qui composent notre société.

Pourquoi avoir choisi le site de Marseille ?

Étant originaire de Toulon, avoir la possibilité d'étudier à Marseille a été une chance pour moi de pouvoir en apprendre davantage sur mon territoire. Les projets sont conduits de manière extrêmement concrète et pragmatique. Marseille, c'est aussi un effectif assez réduit d'une quinzaine d'étudiants, ce qui favorise l'échange et le partage et permet une grande proximité avec le corps enseignant.

Un exercice qui vous a marqué ?

Au cours de la première année qui est commune à tous les étudiants, l'atelier de projet n°3, *Conduire le vivant, le droit à l'erreur*, nous a fait passer de manière concrète par les différentes étapes d'un projet en s'appuyant sur les dynamiques du vivant présentes sur et autour d'un site et en composant à partir de l'existant. On analyse, on se concerta, on propose, on débat autour de propositions d'aménagements puis on conçoit, on réalise et on présente

au maître d'ouvrage un projet avec des pistes d'évolution dans l'espace et le temps. Le tout a été organisé pendant trois semaines à Marseille et en toute convivialité.

Quel est votre projet professionnel ?

J'aimerais dans un premier temps travailler aux côtés de professionnels du métier pour acquérir un maximum de connaissances et d'autonomie. Puis pouvoir par la suite monter ma propre agence.

L'admission à Bac +2 et Bac +3

L'accès à la formation conduisant au DEP s'effectue par un concours commun aux quatre écoles habilitées à délivrer le diplôme : l'École nationale supérieure de paysage, l'École de la nature et du paysage de Blois, l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux et l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille. Le concours comporte une voie externe et une voie interne pour l'accès en 1^{re} année. Il propose l'admission sur titre pour l'accès en 2^e année.

La voie externe

L'accès en 1^{re} année de la formation conduisant au DEP est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national de l'enseignement supérieur sanctionnant une formation de deux ans et ayant validé 120 ECTS ou en cours de validation. Chaque candidat doit s'inscrire au concours commun par la voie externe. Il n'y a pas de limite d'âge. Dès son inscription, le candidat émet ses vœux d'affectation dans un ordre préférentiel. L'affectation dans l'une des quatre écoles se fait en prenant en compte les vœux des candidats et le rang de classement final.

La voie interne

La voie interne est exclusivement ouverte aux candidats ayant déjà validé un cycle préparatoire aux études de paysage en 2 ans conférant 120 ECTS dans l'une des quatre écoles délivrant le DEP. Elle comprend une phase d'admissibilité (évaluation du dossier scolaire des deux années du cycle préparatoire aux études de paysage) et une phase d'admission consistant en un entretien permettant d'évaluer les compétences du candidat.

L'admission sur titre

Cette voie d'accès est ouverte aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme national ou européen (Union européenne) de niveau Bac +3 conférant 180 ECTS, sur évaluation de leur dossier, qui doit démontrer des acquis équivalents à ceux exigés pour valider la première année de la formation menant au DEP, et dans la limite des places ouvertes dans les différents établissements autorisés à délivrer le DEP. Les candidats ne remplissant pas ces conditions peuvent faire une demande de validation d'études supérieures. La pratique du projet et les acquis disciplinaires en lien avec le paysage sont vivement recommandés.

Prérequis attendus pour la voie externe

connaissances et savoir-faire généraux

construire une argumentation à l'appui de l'expression d'une position personnelle, débattre sur des sujets de société et faire preuve de curiosité intellectuelle, organiser son travail, communiquer dans une langue étrangère (niveau B2 du CECRL)

connaissances et savoir-faire spécifiques

appréhender un site de manière globale et sensible, développer une approche environnementale, imaginer des transformations de sites, communiquer sa perception d'un lieu graphiquement et plastiquement

aptitudes personnelles

capacité à exprimer ses propres perceptions, goût pour le « terrain », capacité d'expression, engagement personnel

Qui sont les candidats ?

bac obtenu par les candidats admis

31% S | 25% technologique | 17% ES | 16% L
8% équivalence | 3% professionnel

études supérieures suivies avant d'entrer en DEP

39% BTS aménagement paysager | 21% BTS design d'espace | 18% licence | 10% prépa aux grandes écoles
4% master | 4% bachelor | 4% autres BTS et DUT

L'admission à post-bac

L'accès à la formation menant au DEP est sélectif. Le succès au concours d'entrée suppose maturité, affirmation d'une personnalité et savoir-faire spécifiques. Pour atteindre cet objectif, l'École nationale supérieure de paysage propose aux bacheliers un Cycle préparatoire aux études de paysage sur deux ans.

L'organisation des études

Le Cycle préparatoire est constitué de deux années : l'année commune et pluridisciplinaire *Arts, Paysage, Architecture* suivie de la Classe préparatoire aux études de paysage.

La formation *Arts, Paysage, Architecture* est conçue en partenariat avec l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles (ENSA-V) et l'École nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy (ENSAPC). Inédite en France, cette année commune aux trois écoles permet aux étudiants de se former aux fondamentaux des trois disciplines et de construire leur projet d'orientation. La Classe préparatoire aux études de paysage est, quant à elle, exclusivement consacrée à des enseignements propres au paysage et prépare plus spécifiquement au concours commun national d'entrée à la formation menant au Diplôme d'État de Paysagiste par la voie interne ([↳ page 13](#)).

Année commune Arts, Paysage, Architecture

De niveau L1, *Arts, Paysage, Architecture* propose un programme d'enseignement pluridisciplinaire permettant aux étudiants de mûrir leur projet d'orientation et de développer une pratique personnelle du projet. Une large place est donnée à une pédagogie active au travers quatre moments de production successifs.

La formation combine apports théoriques et mises en situation tandis que l'apprentissage par la conception en ateliers de projet est favorisé. Outre une ouverture sur les trois disciplines, la pédagogie mobilise les compétences transversales pour permettre aux étudiants de gagner en autonomie, développer leur pratique, devenir acteurs et auteurs de leurs projets.

Avec le Journal de recherche personnelle, chaque étudiant bénéficie d'un tutorat par un enseignant référent, qui suit sa progression tout au long de l'année.

Une phase d'orientation prévue au second semestre permet aux étudiants de choisir leur voie. En fin d'année, une commission de suivi émet un avis général sur le déroulement de la scolarité. Elle valide les 60 ECTS affectés à l'année, se prononce sur le choix d'orientation formulé et l'admission en année supérieure, soit en Classe préparatoire aux études de paysage, soit en L2 d'architecture à l'ENSA-V ou en L2 d'arts à l'ENSAPC.

La Classe préparatoire aux études de paysage

Cette 2^e année est structurée de manière à poursuivre l'initiation à la démarche de projet de paysage notamment dans le cadre d'ateliers pluridisciplinaires. Les enseignements techniques, scientifiques et plastiques viennent en appui. L'année est découpée en plusieurs unités d'enseignement (UE) :

- *Initiation au projet de paysage* permet d'appréhender un site de manière globale et sensible, de communiquer la perception d'un lieu graphiquement et plastiquement, d'imaginer ses transformations ;
- *Culture technique et sciences de l'environnement* forme à la connaissance des systèmes de construction des paysages et à leur mise en œuvre, à la compréhension des milieux vivants et de leurs dynamiques et inclut des mises en situation dont le jardinage ;
- *Outils transversaux* concerne les outils de représentation et les techniques numériques, la recherche documentaire, l'expression écrite et orale et l'enseignement de l'anglais.

Le projet personnel et professionnel de l'étudiant fait l'objet d'une UE spécifique, qui prévoit également deux stages pratiques à réaliser au second semestre dans un contexte horticole.

Comment s'inscrire ?

Arts, Paysage, Architecture

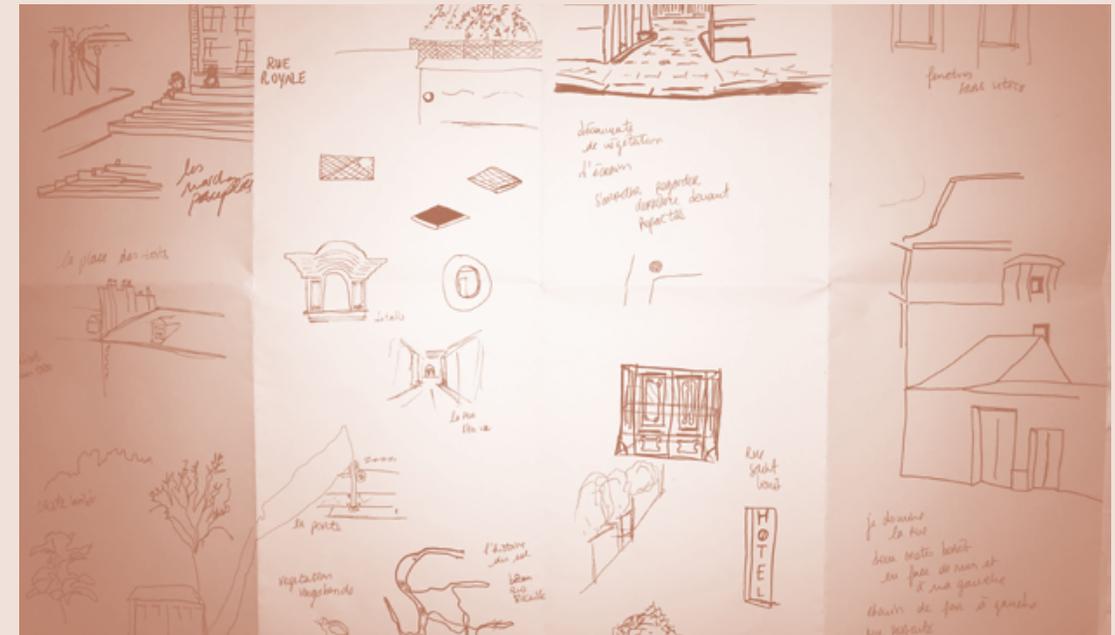
- année ouverte aux étudiants ayant satisfait un Baccalauréat général ou technologique et aux étudiants déjà titulaires du Baccalauréat ou équivalent
- candidatures exclusivement sur [parcoursup.fr](#)
- recrutement sur dossier et après entretien

Classe préparatoire aux études de paysage

- année ouverte aux étudiants ayant satisfait aux conditions de validation de la 1^{re} année
- accès direct possible après examen du dossier et entretien pour les étudiants ayant validé 60 ECTS dans l'enseignement supérieur (dans la limite des places disponibles)

Lila Broisin

Étudiante en Arts, Paysage, Architecture



Quelle a été votre formation avant d'intégrer le cycle préparatoire ?

Après mon Bac S, j'ai fait une année de médecine, puis j'ai changé de voie pour faire un BTSA Aménagements Paysagers à Montreuil. L'année dernière j'étais en CPGE – ATS Métiers du Paysage, toujours à Montreuil, qui est en partenariat avec l'Université Paris 13, ce qui m'a permis d'avoir une Licence en Géographie et Aménagement.

L'année *Arts, Paysage, Architecture* (APA), pourquoi ?

Dès que j'ai su que l'école de paysage proposait une nouvelle formation, cela m'a tout de suite intriguée. Je me demandais comment allait se dérouler l'année avec trois écoles. Une idée géniale de mêler ces trois disciplines quand on a du mal à faire un choix d'orientation ou bien quand on s'intéresse à ces trois domaines. J'ai choisi l'APA premièrement car c'est une formation qui permet de devenir paysagiste, ce qui est mon souhait. Je me suis aussi dit qu'en APA j'allais vivre des expériences inattendues. J'ai choisi cette formation également pour son objectif d'échange. Je pense qu'il est important en tant que futur paysagiste, architecte ou artiste de savoir travailler avec des personnes faisant un autre métier et ayant une vision différente sur une ville, un film ou une peinture par exemple. Être étudiante en APA, c'est faire partie de trois écoles, de Versailles à Cergy.

Qu'est-ce qui vous a le plus marquée dans l'enseignement depuis la rentrée ?

Notre dernier atelier *Le festin* m'intrigue ; on va devoir organiser un festin à la fin de l'année et j'ai hâte ! Nous avons aussi travaillé, par groupe de cinq, à concevoir une salle avec des planches de 5 m × 12 cm en les assemblant.

Pouvez-vous décrire un projet sur lequel vous êtes en train de travailler ?

Nous avons commencé une nouvelle saison qui s'appelle *Le Voyage*. Avec le confinement, on voyage autrement : sur un rayon d'un kilomètre autour du bassin du Potager du Roi. Le projet de cette saison est de créer un court métrage avec la notion d'exogène et de périphérie à partir d'une lecture de paysage. Pour le moment, on crée des cartes sensibles à partir de ce que l'on voit lors de visites sur le terrain.

Avez-vous déjà fait un choix d'orientation pour la fin de l'année ?

Oui ! J'aime l'art et l'architecture mais le métier de paysagiste m'intrigue et me donne envie.

Recherche et création



La recherche et la formation à la recherche

L'École nationale supérieure de paysage propose des parcours de recherche et de création en paysage et projet de paysage jusqu'au niveau doctoral. Ces parcours sont inscrits dans des pôles universitaires d'excellence. Ils s'appuient sur un laboratoire de recherche et trois chaires partenariales.

Une unité d'accueil de deux écoles doctorales

Le Larep, Laboratoire de recherche en projets de paysage, est une unité d'accueil de l'école doctorale ABIES de l'Université Paris-Saclay, qui propose des parcours interdisciplinaires principalement liés au domaine du vivant, et de l'école doctorale AHSS de CY Cergy Paris Université, qui propose notamment des parcours de recherche par le projet. Il réunit une équipe d'une quarantaine d'enseignants-chercheurs, spécialisés dans les questions de paysage et d'aménagement de l'espace, de chercheurs associés et de doctorants. L'objectif scientifique du Larep est la compréhension et l'analyse du projet de paysage, qui est abordé à travers la diversité de ses pratiques et dans ses multiples dimensions historiques, écologiques, épistémologiques et sociales, selon deux axes de travail :

- savoirs et pratiques du projet de paysage ;
- action publique, territoire et paysage.

Des actions thématiques sont développées en partenariat avec les trois chaires de l'établissement : la Chaire Paysage et énergie, la Chaire Terres et paysage et la Chaire Eau et paysage.

La formation doctorale

La durée de préparation d'un doctorat est de trois à quatre ans en moyenne. La formation doctorale représente cinquante heures par an pendant trois ans.

Les doctorants sont préparés sous la direction d'un directeur de thèse habilité à diriger des recherches et d'un co-directeur professionnel dans le cas des thèses par le projet.

Les débouchés

La formation doctorale permet d'accéder aux métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur, aux métiers de l'aménagement public, aux emplois de recherche et développement dans les agences et les entreprises privées, ainsi qu'à des emplois dans des institutions internationales.

Chiffres-clés

42 thèses de doctorat soutenues depuis 1996

12 thèses en cours, toutes financées

1 à 3 docteurs chaque année

5 directeurs et directrices habilités à diriger des recherches

Comment s'inscrire ?

parcours ouvert aux titulaires d'un diplôme de master, de grade de master ou de titres reconnus comme équivalents (le Diplôme d'État de Paysagiste, comme le Diplôme de Paysagiste DPLG qu'il remplace, correspond à un grade de master)

inscriptions à l'école doctorale ABIES (Agronomie, Alimentation, Biologie, Environnement, Santé) de l'Université Paris-Saclay ou à l'école doctorale AHSS (Arts, Humanités, Sciences Sociales) de CY Cergy Paris Université

l'obtention d'une bourse de thèse est une condition nécessaire à l'inscription en doctorat (les bourses s'obtiennent sur candidature et après sélection auprès de différents organismes ou dans le cadre de contrats de partenariat)

Eugénie Denarnaud



Docteure, paysagiste conceptrice

Rattachée à l'école doctorale ABIES de l'Université Paris-Saclay et travaillant au sein du Larep, Eugénie Denarnaud a soutenu sa thèse de doctorat en sciences du paysage intitulée *Le jardin porte-paysage: Rencontre des urbanités dans le détroit de Gibraltar (Tanger, Maroc)*. Transdisciplinaire par essence, son domaine de recherche embrasse aussi l'Art et l'Anthropologie.



Comment résumer votre thèse ?

L'objet de ma recherche a été l'étude du lien au vivant qu'ont les Tangérois dans un contexte urbain exponentiel. Ce lien passe par le jardinage informel et vernaculaire, qui est une forme de réinterprétation de la culture paysanne alentour du pays Jbala.

Pourquoi une thèse en paysage ?

Le paysage est une science jeune, dont l'élaboration théorique est en plein questionnement. Le propos de mon travail est d'articuler le terrain à la dimension intellectuelle qu'il requiert afin de comprendre quelles approches croisées permettent de convoquer cette notion.

Quelles ont été les spécificités de votre démarche ?

Ma démarche a été profondément ancrée au terrain. J'ai croisé approches anthropologique, géographique, et artistique. Ma méthodologie était basée sur la collecte de fragments qui, agencés les uns aux autres, ont permis de dresser un constat perceptif de ce qu'est le paysage de Tanger.

Et maintenant ?

Dans l'immédiat, je souhaite mobiliser le fonds plastique, qui m'a servi à élaborer ma thèse auquel je voudrais conférer le statut d'œuvre, et mêler ainsi recherche plastique et recherche paysagiste. Je travaille aussi sur la figure des détroits à travers le monde, comme lieux d'interconnexion à la fois globalisés et ultra-localisés, sur la méthodologie des sciences du paysage, ainsi que sur les villes émergentes en Méditerranée et le lien qu'elles ont avec une tradition jardinière et un attachement à l'environnement privilégié ou rompu. Ce, en m'intéressant notamment aux plantes compagnes au quotidien dans la vie des habitants.

Marie-Laure Garnier



Paysagiste conceptrice, doctorante

Inscrite à CY Cergy Paris Université, Marie-Laure Garnier prépare un doctorat par le projet au sein du Larep dans le cadre de l'école doctorale Arts, Humanités, Sciences Sociales.

Quelle a été votre parcours avant de choisir la formation doctorale ?

Je suis diplômée de l'École nationale supérieure de paysage et de l'École normale supérieure de Paris, en Lettres. Mon apprentissage à la Ville de Paris, de 2013 à 2016, m'a permis de comprendre la relation du métabolisme urbain au paysage en réalisant une étude sur l'économie circulaire et les jardins publics. Après une expérience professionnelle en Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, en Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement puis en agence, je suis retournée en 2019 à ma réflexion liant le métabolisme urbain et le grand paysage. C'était dans le cadre d'une année de préfiguration de la Chaire Terres et paysage et de l'exposition *Terres en mouvement*, dont j'ai été co-commissaire et qui a été présentée à l'occasion de la première Biennale d'architecture et de paysage d'Ile-de-France.

Quel est le sujet de votre thèse ?

Terres mêlées, terres emmêlées. Repenser le cycle des terres inertes, du chantier d'excavation au projet de paysage, sous la direction de Patrick Moquay, Professeur et Directeur du Larep, et de Sylvie Salles, Professeure, avec le paysagiste Philippe Hilaire comme co-encadrant professionnel. Il s'agit pour moi de repenser le cycle des terres inertes de l'amont de leur production à l'aval de leur réception en analysant les conditions de leur mise en paysage.

Pourquoi une thèse par le projet ?

J'ai choisi de faire une thèse par le projet pour apporter une dimension réflexive au projet de paysage. Une thèse par le projet permet de répondre à des enjeux de société tout en gagnant en acuité de regard et de recul critique dans des domaines concrets, comme celui des terres inertes. Par ailleurs, je peux nourrir mon travail de recherche par une pratique d'enseignement en projets de paysage. J'ai par exemple récemment co-encadré un groupe d'étudiants de la formation menant au Diplôme d'État de Paysagiste lors de l'atelier *Un parc dans la ville sous l'angle des mouvements de terre*.



Théories et démarches du projet de paysage

L'École nationale supérieure de paysage propose le parcours Théories et démarches du projet de paysage (TDPP) du Master 2 *Agrosciences, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt*, porté par AgroParisTech et accrédité par l'Université Paris-Saclay.

Une ouverture aux sciences du paysage et du paysagisme

Le parcours TDPP est une formation unique en France dans le domaine du paysage, qui réunit la conception paysagiste et la théorisation du projet avec les sciences humaines et environnementales liées au paysage (géographie, anthropologie, histoire, écologie, agronomie, ...). Il permet ainsi aux étudiants, qu'ils viennent des métiers de la conception, de l'ingénierie ou des disciplines universitaires, d'acquérir une spécialisation thématique ou méthodologique. Cette formation est recherchée pour la poursuite en doctorat ou pour les professions de la maîtrise d'ouvrage, de l'animation des politiques publiques de paysage et de patrimoine et pour le conseil des collectivités, administrations, associations.

- pouvoir pratiquer le dialogue avec l'approche écologique et agronomique du paysage;
- maîtriser le contexte historique et géographique des projets de paysage, notamment sur les espaces d'interface (ville-nature-agriculture);
- savoir construire une démarche de recherche, de la problématisation à la méthodologie, jusqu'à la rédaction scientifique.

Les débouchés

Le master TDPP ouvre aux métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche (poursuite en doctorat [↳ page 18](#)), de la consultance, aux métiers de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage publique, parapublique et privée, aux métiers d'animation des politiques publiques de paysage et de patrimoine dans les collectivités publiques.

Les objectifs pédagogiques

La formation permet aux étudiants d'explicitier la notion de processus de projet de paysage, de la commande à la conception, à la réalisation et à la gestion des espaces créés. Cela passe par :

- expliciter et interpréter les pratiques paysagistes et les discours théoriques du paysage;
- comprendre et savoir analyser les différentes modalités de projet de paysage (conception, création, médiation, planification);
- savoir mettre au point une analyse des systèmes de représentation des acteurs et des méthodes d'approche des perceptions des habitants par la concertation et la participation;

Comment s'inscrire ?

parcours ouvert aux étudiants ayant validé au minimum une année de M1, issus de disciplines et de cursus variés (paysage, géographie, urbanisme, philosophie, sociologie, écologie, architecture, ...), souhaitant approfondir leurs connaissances sur le paysage et le projet, disposant d'une bonne culture générale ainsi que d'une aptitude aux démarches transversales et multidisciplinaires

candidatures à déposer en ligne sur le site www.universite-paris-saclay.fr

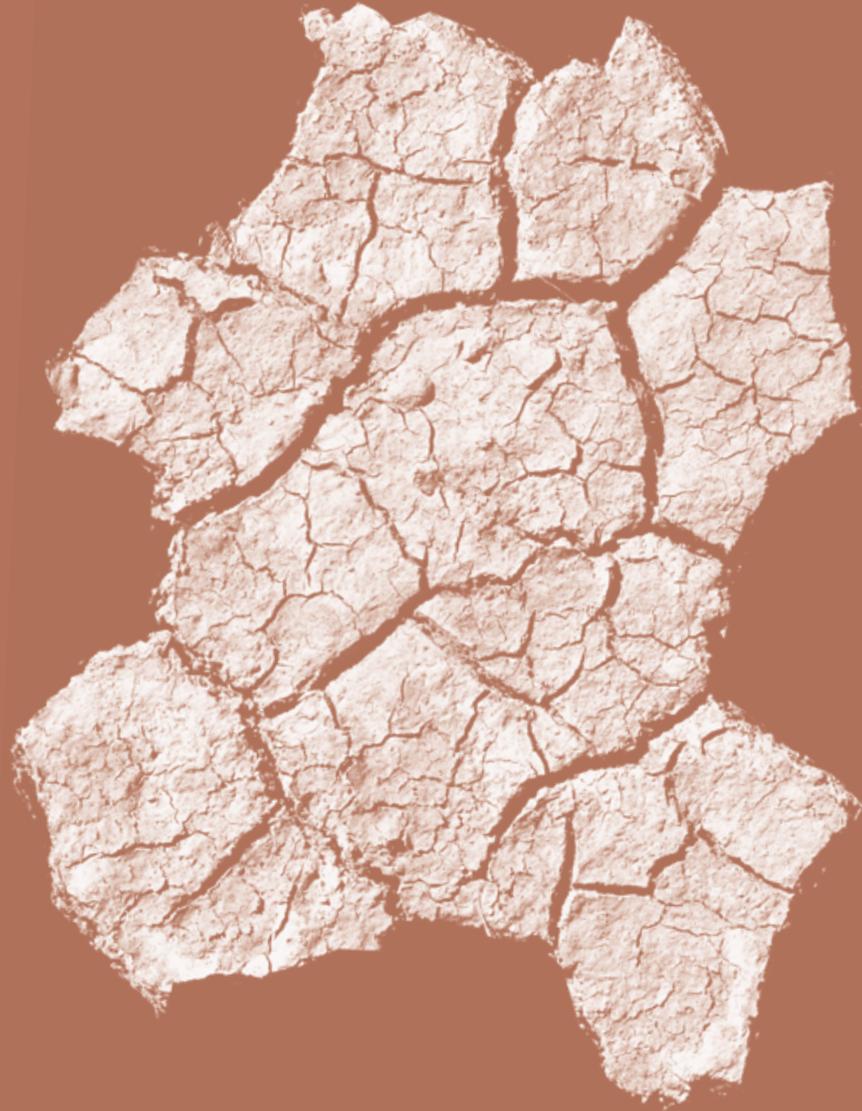
sélection par jury sur dossier et admission en fonction des places disponibles

Patrimoine et création par le projet

À compter de la rentrée 2021, l'École nationale supérieure de paysage et ses partenaires de l'école universitaire de recherche Humanités, Création et Patrimoine ouvriront un nouveau parcours de master 2, le master Patrimoine et création par le projet, au sein de CY Cergy Paris Université. Ce parcours interdisciplinaire est destiné à des étudiants qui souhaitent allier recherche et pratique. Il s'adressera notamment aux étudiants ou professionnels qui envisagent de s'engager dans la réalisation d'une thèse

par le projet, mais qui ont besoin pour cela d'un temps de maturation, d'approfondissement et de formalisation de leur projet scientifique personnel.

Parcours pour les professionnels et les acteurs du paysage



Le Certificat d'études supérieures paysagères

Le Certificat d'études supérieures paysagères (CESP) propose, à Versailles et à Marseille, une formation professionnalisante et transversale de haut niveau dans le domaine de la conception de paysage. Ce cursus d'un an vient nourrir et compléter une formation supérieure initiale, qui a pu se prolonger par une expérience professionnelle où l'apprentissage du projet de paysage se révèle pertinent.

Les enseignements

Le CESP se déroule de septembre à septembre. Le programme pédagogique est personnalisé en fonction du parcours du candidat et de son projet professionnel. Dès la rentrée, l'élève choisit ses enseignements et son calendrier d'études en accord avec le responsable pédagogique. Le programme de formation doit comprendre nécessairement :

- le suivi régulier, tout au long de l'année, d'ateliers de projet, choisis au sein du programme de formation menant au Diplôme d'État de Paysagiste et des enseignements associés ([↳ page 6](#));
- un module choisi dans l'offre de Conception et création de jardin dans le paysage ([↳ page 30](#)).

Après validation par le responsable pédagogique, l'élève suit les enseignements au même titre et dans les mêmes conditions d'évaluation que les autres étudiants. Selon son projet professionnel et ses centres d'intérêt, il peut s'inscrire à des séquences d'enseignement supplémentaires.

Le travail personnel de fin d'études

La formation est validée par la soutenance d'un travail personnel de fin d'études. Ce travail permet d'évaluer les acquis de formation et les expériences d'apprentissage du projet de paysage. Chaque élève rédige un mémoire écrit, illustré et référencé. Cette production aboutit à un projet de paysage en corrélation avec le territoire d'études choisi. À partir du mois de décembre, l'élève propose à une commission pédagogique un sujet et un directeur d'études. Pour se présenter à l'oral de soutenance, il doit avoir réussi les évaluations des enseignements obligatoires qu'il a choisi de suivre. En accord avec son directeur d'études et le responsable pédagogique de la formation, il propose un jury composé de deux paysagistes et deux enseignants, y compris le directeur d'études, et d'une ou deux personnalités extérieures.

Les débouchés

Le CESP permet d'accéder aux métiers en prise avec le paysage dans des bureaux d'études, agences de paysage, collectivités territoriales, ...

Comment s'inscrire ?

parcours ouvert aux titulaires d'un diplôme de niveau Bac +4 (ou équivalence), diplômés d'écoles de projet (urbanistes, architectes, artistes) cherchant une compétence en projet de paysage, diplômés en sciences du paysage (universitaires, ingénieurs) cherchant à développer leur pratique et leur expérience de la création et du dessin

recrutement sur dossier et entretien

Laurence Monnet



CESP 2018



Quel a été votre parcours et pourquoi avoir choisi d'intégrer la formation menant au CESP ?

Après une formation initiale de 6 ans en sciences et techniques de la nature et de la terre, puis en aménagement et développement rural, débouchant sur le titre d'Eco-conseiller®, j'ai exercé au CAUE 05, en bureau d'études, dans des associations de citoyens et d'élus, en Savoie en particulier, et aujourd'hui à l'Agence régionale de l'énergie et de l'environnement d'Auvergne-Rhône-Alpes. Après 25 années d'expérience professionnelle, le CESP a concrétisé mon souhait de reconnecter travaux professionnels et activités personnelles de nature et d'art graphique.

Qu'est-ce qui vous a le plus marquée pendant la formation ?

J'ai trouvé pendant cette année un formidable espace d'expression et d'échange. L'enseignement renforce l'écoute de nos émotions et de notre intuition, comme un véritable outil de compréhension et de conception. Cette année m'a redonné de la confiance et du sens à mon engagement professionnel. Le projet le plus abouti sur lequel j'ai travaillé a été celui du workshop *Waterscape* organisé en partenariat avec l'Escola Tècnica Superior d'Arquitectura de Barcelona. Après une semaine à Barcelone, notre groupe de trois personnes, entouré de la bienveillance de nos encadrants, a eu un immense plaisir à concevoir le projet INTERLACE : un espace public reconnectant le quartier Cornellà avec la rivière Llobregat, redonnant une place particulière à l'eau.

Et maintenant ?

En juin 2020, j'ai créé Parcours paysages ([parcourspaysages.com](#)), une microentreprise de conseil et d'éducation à l'environnement et au paysage, dont le cœur d'activité est la lecture de paysage comme levier pour modifier notre rapport à l'espace. Je propose aux bureaux d'études, aménageurs, artistes, ... de les aider à comprendre et formuler les transformations spatiales d'hier et d'aujourd'hui pour imaginer les paysages de demain et à concevoir des outils « sensibles ». J'anime aussi des ateliers de lecture et d'expression paysagères en direction du grand public, en Val de Drôme en particulier, mais aussi pour des organismes de formation.

La validation des acquis de l'expérience

La VAE est la possibilité pour des personnes ayant une expérience professionnelle salariée, non salariée ou bénévole, d'avoir accès à une formation ou de solliciter l'obtention d'un diplôme. L'École nationale supérieure de paysage met en œuvre, pour l'ensemble des écoles délivrant le Diplôme d'État de Paysagiste, un dispositif de validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du Diplôme d'État de Paysagiste.

Les acquis de l'expérience sont appréciés par un jury indépendant sur la base d'un dossier remis par le candidat et après entretien du jury avec celui-ci. Ce jury est composé d'une majorité d'enseignants ainsi que de personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, pour lesquels la validation est sollicitée. Au préalable, un accompagnement est proposé à chaque candidat qui souhaite une aide méthodologique pour constituer son dossier. Le candidat peut également bénéficier d'un congé pour validation des acquis de l'expérience.

Le délai constaté est généralement de 8 à 10 mois entre la prise de contact par le candidat, les entretiens d'orientation, l'accompagnement, les dépôts

des différents dossiers et l'entretien devant le jury. Après l'entretien, le jury détermine les connaissances et les aptitudes déclarées comme acquises. Il précise l'étendue de la validation accordée le cas échéant :

- la validation intégrale et l'obtention du diplôme;
- la validation partielle avec des compléments de formation ou d'expérience proposés par le jury.

En cas de validation partielle, l'École nationale supérieure de paysage met en place avec le candidat un contrat de formation précisant le programme complémentaire de formation ou d'acquisition de nouvelles expériences. À la fin de celui-ci, le candidat est convoqué devant un deuxième jury pour la validation intégrale selon les modalités définies par le premier passage en jury.

La Pépinière et les Formats courts

L'École nationale supérieure de paysage développe deux programmes de formation continue ciblés, l'un pour permettre aux jeunes professionnels de démarrer leur activité et l'autre pour accompagner des professionnels expérimentés dans les mutations de leurs métiers.

L'objectif du programme Pépinière est de renforcer la maîtrise des outils juridiques, techniques et numériques des jeunes professionnels dans leurs premières années d'exercice, et de proposer des spécialisations thématiques sur les sols, l'eau, les matériaux et le vivant. Sept blocs de compétences à dimension opérationnelle sont proposés sous forme de modules de 4 jours à raison d'un module par mois. L'inscription se fait par module ou pour l'ensemble des modules.

Les Formats courts proposent aux paysagistes et professionnels expérimentés de nouvelles compétences ciblées sur des évolutions en lien avec les pratiques du métier de paysagiste concepteur et les enjeux de société dans les domaines de l'aménagement,

de l'écologie, de l'urbanisme, de l'action publique, de l'agriculture, du climat, de l'énergie, de la mobilité et de la santé. Ils prennent la forme de séminaires thématiques de 3 jours, indépendants les uns des autres. Les objectifs pédagogiques concernent l'acquisition de connaissances spécifiques, l'expérimentation de nouvelles pratiques de projet et la formulation d'une démarche et d'un positionnement propres en tant qu'acteurs des transitions.

Camilla Bernstein



Paysagiste conceptrice, promotion 2018, VAE



Comment s'est déroulé votre parcours de VAE, avez-vous été surprise du travail exigé ?
J'ai entrepris le parcours de VAE parallèlement à mon activité salariée à temps plein. Le travail exigé a demandé un engagement de temps et d'énergie, dont je n'avais plus l'habitude: de façon inattendue, cet exercice m'a obligée à sortir des réflexes de production professionnels pour élaborer un récit plus personnel.

Qu'est-ce que vous a apporté l'accompagnement personnalisé ?

L'accompagnement personnalisé m'a incitée à profiter du temps de réflexion nécessaire à la rédaction du dossier prévu pour le deuxième jury afin de questionner de manière plus approfondie mon parcours professionnel et pour clarifier ce qui m'intéresse. La présence d'un regard extérieur m'a aidée à prendre du recul sur mon parcours et à donner un caractère plus identitaire à l'organisation de mon argumentaire.

Qu'est-ce que la VAE a changé dans votre parcours professionnel et personnel ?

Le recul sur mon expérience m'a montré la nécessité de réorienter mon parcours vers des expériences professionnelles plus proches de mes intérêts. Il m'a, d'un côté, incitée à réévaluer le type de structures, d'initiatives et de projets dont je souhaitais faire partie et, de l'autre, il m'a permis d'officialiser mes compétences de paysagiste avec l'affirmation d'une nouvelle posture professionnelle.



Quels ont été votre formation et parcours professionnel avant la VAE ? Qu'est-ce qui vous a décidée à présenter le DEP par la VAE ?

Je suis architecte diplômée de l'École d'architecture de Florence en Italie. Après une année d'expérience professionnelle dans des agences d'architecture et d'urbanisme à Rome, je me suis tournée vers la France, dont je commençais à connaître les pratiques et les enseignements du paysage. Mon objectif était de me rapprocher du métier de paysagiste et d'approfondir mes connaissances à travers l'expérimentation pratique du milieu professionnel. Après six années passées dans des agences de paysage à Paris, j'ai ressenti le besoin de me doter d'un espace de réflexion sur mon parcours, dont j'avais l'impression de ne plus avoir la maîtrise en raison du rythme et des délais de production imposés par le travail. L'expérience de la VAE répond à cette attente, en créant un moment de recul, nécessaire pour mesurer les distances et le temps parcouru et pour comprendre où je veux me diriger.

Conception et pratiques au jardin



Conception et création de jardin dans le paysage

La formation de Concepteur et créateur de jardin dans le paysage (CCJP) est une qualification professionnelle inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Elle s'obtient au terme de deux années proposées à mi-temps.

Organisation de la formation

Conception et création de jardin dans le paysage vise à l'apprentissage de la démarche de projet et de la maîtrise d'œuvre du projet de conception de parcs et jardins. La formation peut se faire par capitalisation progressive et s'élargir à des modules optionnels. La méthodologie de projet est développée en quatre phases lors des ateliers de projet : le diagnostic, l'esquisse, l'avant-projet, le projet. Cette méthodologie est étayée par des enseignements fondamentaux appliqués au projet lors de cours magistraux ou d'exercices pratiques :

- des modules obligatoires : *Expression graphique et plastique du projet* (apprentissage du dessin d'expression et du dessin technique en lien avec le projet), *Connaissance et utilisation des végétaux* (redécouverte du règne végétal en approfondissant la connaissance et la pratique du végétal, son évolution dans le temps et l'espace, son conditionnement, sa mise en œuvre, son entretien), *Techniques du projet de paysage* (définition de la maîtrise d'œuvre et connaissance des outils de l'approche paysagère, compréhension du programme, des niveaux de projet, réalisation et maîtrise des techniques, gestion) et l'introduction du module *Histoire des jardins dans le monde* (panorama des jardins et de leurs créateurs dans le monde en les situant dans l'histoire des idées, des arts et des techniques) ;
- des ateliers courts : ces ateliers de conception d'une à deux journées permettent une mobilisation croisée des connaissances à travers des exercices pratiques ;
- des ateliers de projet : mise en œuvre des acquis dans le cadre d'un projet long sous la forme d'ateliers.

À la fin de leur parcours, les stagiaires présentent un projet personnel de conception d'un jardin ou parc dans le paysage construit à partir d'une commande réelle. Le site permet d'aborder les problématiques propres au jardin et à sa commande et leur rapport au paysage. Il implique des maîtres d'ouvrage privés ou publics, parties prenantes, qui participent aux rendus au cours de l'année. Un stage obligatoire de quinze jours minimum en bureau d'études, dont l'activité est axée sur la conception de jardin, complète le cursus.

Une certification professionnelle

Le diplôme de Conception et création de jardin dans le paysage est inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et reconnu comme une certification professionnelle de niveau 6. Dans le cadre de la démarche qualité de l'établissement, la formation est référencée dans la base Datadock.

Les débouchés

Les diplômés sortant de CCJP exercent aussi bien en libéral qu'en bureaux d'études spécialisés en conception de jardins ou en entreprises d'espaces verts pour la conduite de chantiers sur des jardins.

Comment s'inscrire ?

parcours ouvert aux entrepreneurs paysagistes, techniciens en aménagements paysagers, artisans paysagistes et aux personnes en reconversion ou réorientation professionnelle

inscription après sélection sur dossier comprenant lettre de motivation, CV et un dossier graphique

Mathilde Plet

CCJP 2020



Quel a été votre parcours avant d'intégrer la formation CCJP ?

J'ai commencé ma vie professionnelle comme chargée de production photo pour la presse magazine puis coordinatrice de projets d'édition et assistante photographe à Paris. J'ai intégré la formation CCJP en conservant mon activité en parallèle.

CCJP, pourquoi ?

La notion de paysage, ce qui le compose culturellement, socialement, les éléments qui nous permettent de le reconnaître en tant que tel et, à partir de là, les choix pour sa représentation étaient un vrai sujet de questionnement pour moi. Sont venus s'ajouter un véritable désir de travailler avec le vivant, d'inclure la dimension temporelle, de retrouver l'émotion d'être au jardin. J'ai alors décidé d'enrichir mon parcours en suivant des cours préparatoires aux concours d'entrée aux grandes écoles du paysage où j'ai pris connaissance de la formation CCJP. La formation de concepteur, à l'échelle du jardin, me semblait correspondre à mes attentes, couvrant les disciplines nécessaires à l'apprentissage théorique et technique du projet de conception de jardin dans le paysage sur un temps relativement court et avec une organisation me permettant de conserver mon activité professionnelle.

Qu'est-ce qui vous a le plus marquée pendant les deux années de formation ?

La formation nous permet d'acquérir la démarche de projet de concepteur de jardin et les outils de recherche et d'expression qui lui sont liés. Le rythme des rendus, le travail en atelier et les visites sur site nécessitent un réel

engagement et offrent une véritable immersion dans la recherche et l'expression des projets. Une des richesses de la profession est la transversalité des compétences à convoquer à chaque projet et c'est ce que j'ai découvert ! Apprendre à croiser des données tangibles et sensibles. Plaisir jusqu'alors méconnu de lire les informations sur une carte topographique ou géologique, d'estimer la composition d'un sol, données que l'on croise avec l'analyse des dynamiques végétales en place, l'histoire du site, de son environnement et le programme du maître d'ouvrage. Toutes ces informations sont enrichies d'une approche sensible que l'on apprend à traduire et à exprimer par le texte et le dessin principalement. La diversité des intervenants, paysagistes concepteurs et architectes pour la plupart, et de leurs approches m'a apporté une véritable clef de lecture du jardin dans le paysage, indispensable à la démarche de projet.

Pouvez-vous décrire un projet qui vous a marquée ?

Le projet de 2^e année m'a beaucoup questionnée. Il concernait une ferme manoir du 16^e siècle restaurée sur 4 ha d'herbage et située dans le bocage normand du Cotentin. Il interrogeait les notions et les rapports entre urbain et rural, l'évolution et les mutations de la ruralité. Les valeurs paysagère, patrimoniale, résidentielle et la fonction environnementale étaient à prendre en compte et à mesurer afin de restaurer la relation de la ferme de Franquetterre à son domaine.

Et maintenant ?

Concevoir des jardins !

Méline Etorre

CCJP 2020



Quel a été votre parcours avant d'intégrer la formation CCJP ?

J'ai travaillé comme directrice en agences de communication parisiennes pendant plus de 15 ans, étant diplômée en littérature et musique.

CCJP, pourquoi ?

Motivée par un métier créatif, stimulant, en prise avec les enjeux écologiques actuels, et intimement convaincue que la qualité paysagère de l'espace public ou privé, urbain ou rural, joue un rôle essentiel dans le bien-être social, physique et psychique, je me suis tournée vers la formation continue proposée par l'école.

Qu'est-ce qui vous a le plus marquée dans l'enseignement dispensé ?

La puissance de la démarche de projet, la liberté et la sensibilité de l'approche plastique, la qualité de l'analyse spatiale, ainsi que le niveau élevé des enseignements fondamentaux en dessin, histoire des jardins, techniques de projet et connaissance des végétaux, ont définitivement changé mon regard sur le monde !

Pouvez-vous décrire un projet sur lequel vous avez travaillé et qui vous a particulièrement marquée ?

Notre promotion a été lauréate de l'édition 2020 du Festival International des Jardins de Chaumont-sur-Loire (*Retour à la Terre-mère*), sur la base d'un projet manifeste, *Jardiniers de l'invisible*, qui s'attachait à montrer le sol, tant dans sa surexploitation agro-industrielle que dans sa richesse originelle.

Et maintenant ?

De beaux projets, pour des particuliers et des entreprises, en indépendante ou avec des talents associés !



Pratiques au jardin

Les crises récentes remettent au premier plan la question de l'environnement et du soin qu'on lui doit. Le jardin est l'un des lieux où se construit cet équilibre. Apprendre ou réapprendre les pratiques jardinières, à la fois économes en ressources, contribuant au maintien de la biodiversité, participant à la qualité des paysages et répondant à des usages alimentaires ou de bien-être : telle est l'ambition de l'offre de formations ouvertes au grand public.

Formations au Potager du Roi

L'École nationale supérieure de paysage propose une offre diversifiée de formations sur des pratiques au jardin résilientes et durables. Accessibles à tous les publics et sans prérequis préalables, ces formations s'appuient sur des experts reconnus dans chacun des domaines enseignés et sur un enseignement pratique réalisé au Potager du Roi, où s'expérimentent, dans un cadre paysager exceptionnel, des modes artistiques et de conduite respectueux de l'environnement.

Le programme des formations se décline autour de quatre axes :

- La conduite du jardin résilient, autour de deux sessions pour apprendre à *Agrémenter et cultiver un jardin résilient de plein soleil ou ombragé*, d'une session dédiée aux espaces aquatiques, *Mares et bassins : notions fondamentales*, et d'une session pour *Rajeunir et restructurer un jardin*.
- Les pratiques de tailles respectueuses du végétal, autour de trois sessions dédiées à *La taille et la culture fruitière*, à *La taille des arbustes d'ornement* et à *La multiplication des arbres et arbustes*.
- Le jardin de soin, autour d'une session sur la création de son jardin de plantes médicinales et aromatiques, *Les plantes médicinales et aromatiques au jardin*, et d'une session sur *Le potager naturel*.
- Les expérimentations et pratiques créatives, autour de quatre sessions dédiées à *Danse et paysage*, *L'art floral*, *L'art du bonsaï* et *L'autre herbier*.

Jardiner le paysage méditerranéen

Le programme Jardiner le paysage méditerranéen s'appuie sur les compétences méditerranéennes développées sur le site de Marseille, en lien avec des jardins prestigieux et les jardiniers qui les font, parmi lesquels le Domaine du Rayol, Jardin des Méditerranées du conservatoire du littoral, et les Jardins de Salagon. Il s'adresse aussi bien aux professionnels en reconversion, aux artisans paysagistes, aux pépiniéristes, aux architectes, aux collectivités publiques qu'aux amateurs avertis.

Jardiner le Paysage Méditerranéen est construit sur la base de quatre enseignements fondamentaux qui structurent la formation de Conception et création de jardin dans le paysage (↳ [page 30](#)):

- expression graphique et plastique du projet ;
- connaissance et utilisation des végétaux ;
- techniques du projet ;
- histoire des jardins dans le monde.

Six modules sont proposés, dont trois à Marseille, un à Salagon et deux au Domaine du Rayol :

- *Dessiner le paysage* (Marseille) propose de développer ses capacités à observer et rendre compte d'un paysage par l'expression plastique. Il permet de découvrir comment les modes d'expression en général et le dessin en particulier sont générateurs de projet.
- *Dynamiques végétales en milieu méditerranéen* (Marseille) propose d'observer et de comprendre la flore méditerranéenne. Au-delà de la botanique, il s'agit de comprendre le fonctionnement des milieux floristiques et de s'en inspirer pour concevoir un jardin.
- *Histoire du jardin et du paysage méditerranéens* (Marseille) a pour objectif d'initier les participants à faire la lecture d'un parc ou d'un jardin puis à le contextualiser dans le paysage qui l'environne.
- *Prendre la mesure : lecture et relevés d'espaces* (Salagon) propose de se confronter à des relevés de terrain, de prendre des mesures, d'effectuer des relevés d'analyse à la fois techniques et sensibles. Enfin, il s'agit de les assembler pour en extraire les fondements d'un projet.
- *Botanique méditerranéenne : éléments de reconnaissance* (Domaine du Rayol) est une initiation à l'identification des espèces méditerranéennes et à la compréhension des stratégies végétales pour s'adapter à un environnement et vivre en communauté (phytosociologie). Ceci afin d'être en capacité de mobiliser ces connaissances dans l'élaboration de palettes végétales adaptées à la spécificité d'un site donné.
- *Le sol : matière première du jardin* (Domaine du Rayol) propose de comprendre le fonctionnement du sol pour travailler en synergie avec lui : observer des échantillons, les étudier avec des moyens simples pour comprendre le sol, observer différents biotopes et leurs biocénoses afin d'en déduire la nature du sol et de mieux cibler les modes de végétalisation possibles, savoir utiliser les outils de travail du sol et choisir le bon moment d'intervention pour parvenir au résultat souhaité.



Contacts et informations

Concours commun

Pré-inscriptions sur ecole-paysage.fr

Inscriptions à École nationale supérieure de paysage, Secrétariat national du concours commun, 10 rue du Maréchal Joffre, 78000 Versailles

Renseignements concours@ecole-paysage.fr ou + 33 (0)1 39 24 62 17

Cycle préparatoire aux études de paysage

Candidatures sur parcoursup.fr pour l'année commune Arts, Paysage, Architecture

Renseignements admission@ecole-paysage.fr

pour l'année commune Arts, Paysage, Architecture et la Classe préparatoire aux études de paysage

Parcours doctoraux

Renseignements recherche@ecole-paysage.fr

Théories et démarches du projet de paysage

Candidatures sur www.universite-paris-saclay.fr

Renseignements recherche@ecole-paysage.fr

Patrimoine et création par le projet

Renseignements recherche@ecole-paysage.fr

Certificat d'études supérieures paysagères

Renseignements formco@ecole-paysage.fr

ou +33 (0)1 39 24 62 26

Validation des acquis de l'expérience

Renseignements vae@ecole-paysage.fr

ou +33 (0)1 39 24 63 22

Pépinière et Formats courts

Renseignements formco@ecole-paysage.fr

ou +33 (0)1 39 24 62 26

Conception et création de jardin dans le paysage

Renseignements formco@ecole-paysage.fr

ou +33 (0)1 39 24 62 26

Pratiques au jardin

Renseignements formco@ecole-paysage.fr

ou +33 (0)1 39 24 62 26

Conception, coordination et recherche iconographique
Direction de la communication, du mécénat et des partenariats

Conception graphique
Benoit Böhnke Studio (Benoit Böhnke et Cyril Makhoul)

Crédits photographiques
Didier Plowy (p. 2, 7, 8, 33), Alex Barrios (portrait p. 19), Maxime Bricheux (portrait p. 31), Cécile Berthoux (p. 35). Les autres photographies et les travaux présentés ont été réalisés par les étudiants, élèves et stagiaires, anciens ou actuels, dont les témoignages figurent dans le guide.

Papier
Arena Natural Rough, FSC® Mixte

Achevé d'imprimer en janvier 2021 sur les presses de l'imprimerie Snel






**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


école
nationale
supérieure de
paysage

École nationale supérieure de paysage
10 rue du Maréchal Joffre · Versailles
31 boulevard d'Athènes · Marseille

    | ecole-paysage.fr